



AVIS DE VENTE DES VOITURES DE SERVICE

La BH Bank se propose de mettre en vente au plus offrant un lot de dix (10) voitures de service citées ci-après :

N°	SERIE	MARQUE	DATE DE MISE CIRCULATION	ENERGIE	PUISSSANCE	CARTE GRISE
01	08-350725	BERLINGO	21/04/2010	ESSENCE	06 CV	AVEC CARTE GRISE
02	08-350729	BERLINGO	21/04/2010	ESSENCE	06 CV	AVEC CARTE GRISE
03	08-352017	IBIZA	16/02/2011	ESSENCE	05 CV	AVEC CARTE GRISE
04	08-354583	Toyota	25/02/2013	ESSENCE	07 CV	AVEC CARTE GRISE
05	08-354632	C3	02/04/2013	ESSENCE	05 CV	AVEC CARTE GRISE
06	08-354634	C3	02/04/2013	ESSENCE	05 CV	AVEC CARTE GRISE
07	08-358623	308	04/09/2015	ESSENCE	07 CV	AVEC CARTE GRISE
08	08-358625	308	04/09/2015	ESSENCE	07 CV	AVEC CARTE GRISE
09	08-358631	308	04/09/2015	ESSENCE	07 CV	AVEC CARTE GRISE
10	08-358632	308	04/09/2015	ESSENCE	07 CV	AVEC CARTE GRISE

Ces véhicules sont visibles au parc automobile de la BH Bank, sis à la zone industrielle El M'Ghira – Rue Nabeul, Lot n°23 El M'Ghira I – Ben Arous, pendant les jours ouvrables, et ce à partir du **lundi 15 décembre 2025** et jusqu'au **lundi 22 décembre 2025**, de **09h00 à 16h00**.

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis peuvent soumissionner pour un ou plusieurs véhicules.

La soumission doit préciser le(s) véhicule(s) à acquérir, le (ou les) prix proposé(s) et l'offre doit sous peine de nullité, comporter :

- L'acte de soumission (Disponible au parc automobile de la BH Bank à El-Mghira et pouvant être retiré lors de la visite des véhicules mis en vente), doit être dûment rempli avec soin, tout en indiquant clairement le(s) véhicule(s) envisagé(s) à acquérir (Numéro d'immatriculation, marque, type et le prix proposé).
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale pour les personnes physiques ou copie de l'extrait du Registre Nationale des Entreprises pour les personnes morales,
- Un chèque bancaire ou postal certifié d'un montant de **deux cent (200) dinars pour chaque véhicule**, représentant le montant de la caution provisoire.

Les plis contenant les soumissions doivent comporter la mention :

« A NE PAS OUVRIR : AVIS DE VENTE DE VEHICULES »

et envoyés à l'adresse suivante : « BH Bank - 18, Avenue Med V- 1023 – Tunis ».

La date limite de réception des offres est fixée au **Jeudi 25 décembre 2025 jusqu'à 16H00** (Le cachet du Bureau d'Ordre Central de la BH Bank faisant foi).

Les offres restent valables **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter du lendemain de la date de réception des offres.

Le soumissionnaire dont l'offre retenue, sera notifié par e-mail ou adresse personnelle ou téléphone et dans un délai de trois (03) jour ouvrables à compter de la date de notification le soumissionnaire doit accomplit toutes les procédures d'acquisition du(es) véhicule(s) et le paiement du montant de la vente sans déduction du montant de la caution provisoire.

Le(s) chèque(s) bancaire(s) ou postal(aux) certifié(s) ne sera(ont) pas restitué(s) que pour le(s) soumissionnaire(s) dont son (leurs) offre(s) n'est (ne sont) pas retenue(s). Pour le(s) soumissionnaire(s) dont son (leurs) offre(s) est (sont) retenue(s) le(s) chèque(s) bancaire(s) ou postal(aux) certifié(s) ne sera(ont) restitué(s) qu'après la fourniture d'un (des) chèque(s) bancaire(s) ou postal(aux) certifié(s) au(x) montant(s) de(s) véhicule(s) à acquérir.

Le(s) chèque(s) bancaire(s) ou postal(aux) certifié(s) ne sera(ont) pas restitué(s) pour chaque désistement, inacceptation du(es) véhicule(s) ou dépassement des délais du paiement.

Toutes les charges relatives aux véhicules vendus, notamment les vignettes et les assurances, seront à la charge des acquéreurs.

En cas de désistement du soumissionnaire dont l'offre a été retenue, la BH Bank se réserve le droit de mettre en jeu la caution totale (pour tous les véhicules) en versant le(s) chèque(s) relatif(s) au(x) véhicule(s) objet(s) de la soumission.

En cas de désistement, la BH Bank se réserve le droit de retirer le(s) véhicule(s) objet(s) du désistement de la vente ou de passer à l'offre suivante. Toutefois, la BH se réserve le droit de ne pas donner suite si l'offre est jugée insuffisante ou inappropriée.

Les véhicules sont vendus dans l'état où ils se présentent lors de l'enlèvement sans aucune garantie ni réserve.

L'acheteur devra procéder à l'opération d'enlèvement dans **les 48 heures** qui suivent la signature du contrat. Le retard enregistré dans l'enlèvement donnera à la BH Bank droit à une indemnité facturée à raison de **cinquante (50) dinars par jour de retard** et par véhicule. Dans ce cas, le soumissionnaire sera dans l'obligation de payer l'indemnité due avant l'enlèvement du véhicule lui revenant.